



SANTÉ, DIGNITÉ, ACCÈS AUX DROITS : QUELS ENGAGEMENTS POUR NANCY APRÈS LES MUNICIPALES DE 2026 ?

À l'approche du second tour des élections municipales, Médecins du Monde appelle les candidates et candidats encore en lice à préciser leurs engagements face aux inégalités de santé et aux situations de grande précarité à Nancy.

16 mars 2026

La santé ne dépend pas uniquement de l'hôpital ou de la démographie médicale sur un territoire. Elle est aussi profondément influencée par les politiques locales : accès aux droits, action sociale, logement, urbanisme, solidarité, soutien au tissu associatif...

Si certaines compétences relèvent de l'État, les municipalités disposent de leviers importants pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, faciliter l'accès aux droits et améliorer l'accès à la prévention et aux soins pour les personnes les plus vulnérables.

Dans un contexte marqué par la précarisation d'une partie croissante de la population, par des tensions fortes sur les dispositifs sociaux et par les difficultés persistantes d'accès aux soins, les choix politiques peuvent jouer un rôle déterminant pour construire un territoire plus solidaire, plus inclusif et plus protecteur.

Les élections municipales de 2026 constituent une occasion importante de préciser les orientations que vous souhaitez porter pour le territoire et les engagements concrets que vous êtes prêts à prendre sur les priorités suivantes :

- réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ;
- lutter contre le non-recours aux droits ;
- agir contre le sans-abrisme et défendre l'accueil inconditionnel ;
- assumer une politique de réduction des risques liés à l'usage de drogues, pragmatique et responsable ;
- faire de l'hospitalité un principe municipal ;
- reconnaître les nouvelles formes de précarité ;
- garantir les libertés associatives.

Médecins du Monde restera attentif aux positions exprimées durant cette campagne et souhaite pouvoir poursuivre le dialogue avec les équipes municipales élues afin d'élaborer, avec l'ensemble des acteurs du territoire, des réponses concrètes aux enjeux de santé, de dignité et d'accès aux droits. C'est pourquoi nous invitons les candidates et candidats encore en lice à nous faire connaître leur position sur ces engagements.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette interpellation et restons à votre disposition pour échanger plus avant sur les propositions présentées.

Dr Alain Lambert

Délégué régional de la délégation Lorraine de Médecins du Monde



Contact :
Nadège Drouot, Coordinatrice régionale
13 bis rue la Ravinelle 54000 Nancy
06 66 74 63 03
nadege.drouot@medecinsdumonde.net

1. Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé

Consolider l'accès aux soins de proximité et garantir l'effectivité des dispositifs existants

Ces dernières années, Nancy a vu se développer plusieurs dispositifs facilitant l'accès aux soins : maisons de santé pluriprofessionnelles, PASS dentaire, mutuelle communale en plus du soutien au développement de la Garantie Santé mise en œuvre par AD2S...

Ces avancées témoignent d'une prise de conscience importante des enjeux d'accès aux soins sur le territoire. Elles restent cependant insuffisantes au regard des besoins du territoire. Le renoncement aux soins demeure élevé pour de nombreuses personnes, les délais d'accès à certains dispositifs restent importants et les démarches administratives continuent d'exclure une partie des publics les plus précaires.

Dans ce contexte, le rôle de la municipalité est essentiel pour préserver et renforcer les dynamiques locales de santé de proximité.

Nous vous demandons de vous engager à soutenir et développer les maisons de santé pluriprofessionnelles, en leur donnant les moyens d'intégrer pleinement une approche communautaire de la santé.

Concrètement, il s'agit de :

- garantir une démarche pérenne de médiation en santé ;
- soutenir les actions d'aller-vers auprès des publics éloignés du soin ;
- lutter contre le non-recours et le renoncement aux soins, incluant l'accompagnement à l'ouverture et au maintien des droits en santé ;
- organiser des actions de prévention accessibles à toutes et tous ;
- prévenir activement les discriminations en santé ;
- soutenir la participation des personnes concernées aux actions de santé.

Nous vous demandons également de vous engager à défendre et renforcer les Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) afin de garantir un accès effectif aux soins pour les publics les plus fragilisés.

Concrètement, il s'agit de :

- maintenir une offre complète (médecine générale, dentaire, maternité et gynécologie, psychiatrie) en centre-ville ;
- soutenir le renforcement des moyens humains pour garantir un accès sans délais excessifs ;
- veiller au respect du cahier des charges des PASS (accueil inconditionnel, type de prise en charge, accompagnement médico-social, articulation avec les dispositifs de droit commun) ;
- soutenir le développement d'une PASS ophtalmologique.

2. Lutter contre le non-recours aux droits

Aller vers les invisibles et structurer une politique municipale d'accès aux droits

Le non-recours aux droits constitue aujourd'hui l'une des principales causes d'exclusion sociale. Malgré les dispositifs existants, de nombreuses personnes renoncent à leurs droits faute d'information, d'accompagnement ou de moyens pour réaliser des démarches administratives de plus en plus complexes et dématérialisées, ou tout simplement faute d'adresse stable où recevoir du courrier.

Les collectivités locales ont un rôle clé à jouer pour repérer les situations d'invisibilité sociale et faciliter l'accès aux droits.

Nous vous demandons de vous engager à faire de la lutte contre le non-recours aux droits une priorité municipale.

Concrètement, il s'agit de :

- développer les actions d'aller-vers et de repérage des personnes invisibilisées ;
- renforcer ou créer des points d'accès aux droits fixes et itinérants, permettant un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives ;
- garantir un accès effectif et facilité à la domiciliation pour les personnes sans adresse stable, quelle que soit leur situation administrative ;
- faciliter l'accès à l'interprétariat professionnel dans les services et dispositifs d'accompagnement ;
- mettre en place un observatoire territorial des précarités permettant un suivi régulier des situations de non-recours, permettant d'ajuster les politiques publiques en conséquence.

3. Agir contre le sans-abrisme et défendre l'accueil inconditionnel

Construire une politique municipale inclusive face à l'urgence sociale

Les initiatives telles que les Nuits de la Solidarité où nous considérons toutefois qu'il ne suffit plus de compter, le Village de l'Insertion même si l'expérimentation n'a pas abouti, la mise en place de la Bagagerie ou encore le renforcement des Repas du soir, témoignent d'une mobilisation importante des acteurs publics et associatifs du territoire.

Cependant, ces dispositifs ne suffisent pas à répondre à l'ampleur des besoins. Les capacités d'hébergement restent par ailleurs limitées et les acteurs de solidarité constatent régulièrement des situations où des personnes particulièrement vulnérables se retrouvent sans solution.

Dans ce contexte, les collectivités locales peuvent jouer un rôle déterminant pour prévenir l'exclusion, soutenir les dispositifs d'accueil et défendre le principe fondamental d'hébergement inconditionnel, qui constitue un pilier du droit à la dignité.

Nous vous demandons de vous engager à faire de Nancy une ville qui agit de façon effective pour améliorer la situation des personnes sans-abri.

Concrètement, il s'agit de :

- maintenir une politique municipale exempte d'arrêtés anti-mendicité ou de dispositifs de mobilier urbain visant à invisibiliser les personnes à la rue ;
- développer des équipes de médiation sociale spécialisées dans l'errance et la grande exclusion, distinctes d'une logique répressive
- renforcer l'offre d'accueils de jour adaptés aux différents profils ;
- améliorer l'accès à l'hygiène dans l'espace public (toilettes publiques, points d'eau potable, bains-douches) ;
- renforcer l'offre de restauration sociale accessible toute l'année, incluant les personnes en situation de pauvreté disposant d'un logement ;
- soutenir et développer une stratégie territoriale inspirée du principe du Logement d'abord, visant à faciliter l'accès direct et rapide à un logement stable, accompagné d'un suivi social adapté

Nous vous demandons également de vous engager à défendre le principe d'accueil inconditionnel en hébergement d'urgence

Concrètement, il s'agit de :

- défendre activement ce principe auprès de l'État, afin que toute personne en situation de vulnérabilité puisse accéder à un hébergement d'urgence, quel que soit son statut administratif, conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles,
- mobiliser des leviers municipaux lorsque les dispositifs existants sont défaillants, notamment par l'identification de bâtiments publics pouvant être ouverts à l'hébergement, y compris par la réquisition ;
- soutenir et encourager des solutions innovantes d'occupation temporaire (tiers-lieux solidaires, occupations transitoires, baux précaires) ;
- organiser chaque année des Assises locales de l'hébergement et de la solidarité, afin de réunir les acteurs du territoire et construire des réponses coordonnées face aux besoins.

4. Assumer une politique de réduction des risques liés à l'usage de drogues, pragmatique et responsable

Sécuriser et pérenniser la Halte Soins Addictions

La Ville de Nancy a exprimé son soutien à la création d'un dispositif de Halte Soins Addictions. Cette orientation constitue un levier important de santé publique, à la fois pour les personnes concernées usagères de drogues et pour l'apaisement de l'espace public. Toutefois, le cadre juridique national ne garantit pas encore une sécurisation durable de ces dispositifs.

Nous vous demandons de vous engager à soutenir et sécuriser durablement le déploiement de la Halte Soins Addictions sur le territoire nancéen.

Concrètement, il s'agit de :

- soutenir activement son ouverture et son fonctionnement ;
- garantir un appui politique clair et constant ;
- mobiliser les leviers municipaux pour assurer son intégration apaisée dans l'environnement urbain ;
- défendre auprès des pouvoirs publics nationaux la pérennisation juridique et financière des Haltes Soins Addictions.

5. Faire de l'hospitalité un principe municipal

Structurer une ville réellement accueillante pour les personnes en situation d'exil

La Ville de Nancy a affirmé son attachement aux principes d'hospitalité et de solidarité, à l'égard des personnes en situation d'exil, notamment à travers son adhésion à l'ANVITA. La municipalité peut donc jouer un rôle direct pour faciliter l'accès aux droits et prévenir les situations d'exclusion, entraînant des conséquences directes sur la santé physique et mentale des personnes concernées.

Nous vous demandons de vous engager à structurer une politique municipale d'accueil digne et cohérente en faveur des personnes en situation d'exil.

Concrètement, il s'agit de :

- créer un lieu municipal d'accueil et d'orientation, accessible et central, permettant domiciliation, information, orientation, accompagnement social, mise en lien et ouverture vers les habitants ;
- garantir l'accès aux épiceries solidaires et aux aides municipales, indépendamment du statut administratif ;
- favoriser l'accès aux transports solidaires, y compris pour les personnes bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat ;
- interpeller publiquement les dysfonctionnements administratifs affectant les personnes étrangères.

6. Reconnaître les nouvelles formes de précarité

Soutenir les travailleurs précaires invisibilisés

De nombreux travailleurs des plateformes numériques, notamment les livreurs à vélo, exercent aujourd'hui leur activité dans l'espace urbain. Beaucoup d'entre eux sont en situation d'exil et vivent dans une grande précarité administrative, sociale ou économique. Les conditions de travail et de vie de ces travailleurs ont des impacts importants sur leur santé. Malgré leur présence quotidienne dans nos rues et leur contribution à l'activité locale, ils restent largement invisibilisés et insuffisamment protégés. Ainsi, les municipalités peuvent jouer un rôle pour mieux reconnaître ces réalités et prévenir les risques sociaux et sanitaires associés.

Nous vous demandons de vous engager à mieux prendre en compte ces nouvelles réalités sociales dans les politiques municipales.

Concrètement, il s'agit de :

- mettre à disposition des espaces de pause accessibles et des sanitaires ;
- faciliter l'accès à l'information sur les droits et aux dispositifs d'accompagnement ;
- évaluer et, le cas échéant, revoir le principe des "zones blanches", afin que les mesures d'organisation de l'espace public ne contribuent pas à fragiliser davantage des travailleurs déjà précaires ;
- intégrer ces travailleurs précaires dans une réflexion municipale plus large sur les nouvelles formes de travail urbain et leurs impacts sociaux et sanitaires.

7. Garantir les libertés associatives

Soutenir un tissu associatif libre, stable et reconnu

Le tissu associatif constitue un acteur essentiel de la solidarité sur le territoire nancéen. La création de l'Atelier des solidarités est un signal positif en faveur du dialogue et de la coopération avec les acteurs associatifs du territoire. Dans un contexte national de fragilisation du monde associatif (incertitudes budgétaires, contractualisation accrue, tensions autour des libertés associatives, pressions sur certaines associations), le rôle de la municipalité est déterminant pour soutenir les associations engagées dans la solidarité.

Nous vous demandons de vous engager à garantir un soutien municipal clair et durable aux associations.

Concrètement, il s'agit de :

- garantir une visibilité pluriannuelle des financements ;
- refuser tout conditionnement idéologique des subventions ;
- maintenir un dialogue structuré avec les acteurs associatifs ;
- soutenir logistiquement leurs actions ;
- reconnaître leur rôle d'alerte et d'expertise dans le débat public local ;